BTS Viticulture Œnologie

BTS VO 1

1ère année de formation

Année	Mois	Semaines	Centre de formation
2023	sept	01	0
		04 au 08	
		11 au 15	
		18 au 22	
		25 au 29	
	oct	02 au 06	1
		09 au 13	2
		16 au 20	
		23 au 27	
	nov	30 au 03	
		06 au 10	3
		13 au 17	
		20 au 24	4
		27 au 01	5
	déc	04 au 08	
		11 au 15	6
		18 au 22	
		25 au 29	
2024	Janv	01 au 05	
		08 au 12	
		15 au 19	7
		22 au 26	8
	fev	28 au 02	
		05 au 09	9
		12 au 16	10
		19 au 23	
	mars	26 au 01	
		04 au 08	
		11 au 15	
		18 au 22	11
		25 au 29	12
	avril	02 au 05	
		08 au 12	13
		15 au 19	14
		22 au 26	
	mai	29 au 03	
		06 au 07	
		13 au 17	15
		21 au 24	16
		27 au 31	
	juin	03 au 07	17
		10 au 14	18
		17 au 21	
		24 au 28	19
	juil	01 au 05	20
		08 au 12	
		15 au 19	
		22 au 26	
		29 au 02	
	aout	05 au 09	
		12 au 16	
		19 au 23	
		26 au 30	

Employeur

progression pédagogique - modules professionnels de 1ère année

- **Intégration**
- **Encadrement d'une équipe de taille**
- **Gestion de la vinification**
- **Gestion de la protection du vignoble**

l'alternance :

Au sein de l'organisme employeur

• La date de début de contrat est déterminée par l'employeur.
(Le contrat ne peut pas commencer avant le 1er juillet)
• Les semaines hors formation se déroulent au sein de l'organisme employeur
• L'apprenti a droit aux congés payés, dont la période dépend de la décision de l'employeur (et qui doivent être pris hors période de formation)
• Le temps de travail de l'apprenti est identique à celui des autres salariés

Au sein du centre de formation

• Les apprentis sont convoqués pour la rentrée, indépendamment de la date de début de contrat en entreprise
• Le premier septembre correspond à la rentrée administrative : présentation de la formation, du fonctionnement du centre, tests de positionnement en français et maths ...
• La formation se déroule sur 20 semaines complètes du lundi au vendredi *
• le temps de travail de l'apprenti au centre est de 35h hebdomaire *
(*hors parcours personnalisés, établis au cas par cas)

Planning de l'alternance mis à jour le : 05/06/2023

Retrouvez toutes les information et les documents liés au recrutement en consultant la rubrique "employeur" sur notre site internet : https://agricampus.fr/formations-par-apprentissage/

CENTRE FORMATION APPRENTISSAGE
Agricampus
VAR